



## Charte Qualité - Environnement 2008

Nous, équipe de direction, nous engageons et engageons chacun des salariés et partenaires de la société à travailler dans le sens de l'amélioration continue dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Principes de la démarche Qualité / Environnement :

- ✓ *Améliorer la satisfaction de nos clients*
- ✓ *Améliorer les performances de l'entreprise (Rentabilité/Qualité/Sécurité/Environnement)*
- ✓ *Respecter les exigences clients et réglementaires*
- ✓ *Maîtriser les activités et prévenir les risques d'accidents*

### **Axes d'amélioration Qualité pour 2008 :**

- Saisie, remontée et traitement efficaces des principales non-conformités (erreurs de préparation, retards, erreurs de chargement, casses, litiges)
- La maîtrise de nos fournisseurs clef et de nos matériels (affrétés pour les palettes, propriétaires bâtiments, maintenance chariots, maintenance du parc roulant)
- Une stratégie commerciale efficace pour l'activité logistique et conditionnement

### **En ce qui concerne l'Environnement nos priorités pour 2008 sont :**

- La mise en conformité réglementaire, notamment par une meilleure communication auprès des salariés et des intervenants extérieurs sur les consignes/procédures d'exploitation et de sécurité
- L'amélioration de la gestion de nos déchets (suivi formalisé, tri plus fin, exploitation des filières de valorisation)
- Des efforts significatifs sur notre consommation d'énergie (électricité et gasoil) et de matière première (papier)

Cette démarche Qualité/Environnement s'appuie sur la participation de tous. Marie COGOLUENHES est nommée Responsable Qualité et Environnement; elle est assistée par M. Emmanuel FAYARD de la société Novilis.

Des pilotes sont nommés pour chacun des processus métiers de LOGIRIS- LOGIRIS FRET ; ils sont les relais de Marie COGOLUENHES et d'Emmanuel FAYARD. Les pilotes ont la responsabilité du suivi des indicateurs, de la communication des performances de leur service et de la sensibilisation des personnels de leur service. Ils rendent compte à la Direction de tous les besoins en ressources qu'ils estiment nécessaires à la maîtrise de leur activité.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette charte ainsi qu'au respect de ses principes.

Pierre Cogoluenhes